

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BFT FRANCE EQUILIBRE ISR

Classe I - Code ISIN : (C) FR0011043025

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à BFT FRANCE EQUILIBRE ISR - I, vous investissez principalement sur des actions et des obligations d'entreprises françaises.

L'objectif de gestion du fonds est, au travers d'une gestion discrétionnaire, de participer à la hausse potentielle des marchés des actions et des obligations d'entreprises françaises sur la durée de placement recommandée de 5 ans, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

L'univers d'investissement est composé :

- d'actions d'entreprises principalement françaises de petites et moyennes capitalisations, en croissance, disposant d'une bonne visibilité ;
- d'obligations d'émetteurs privés, principalement français, qui émettent dans l'Union Européenne et dans l'OCDE ;
- ainsi que d'obligations d'Etat français.

Le fonds a pour objectif complémentaire une volatilité ex-ante inférieure ou égale à 20%, dans des conditions normales de marché.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- La première étape est une approche « top-down » : analyse du scénario économique (prévisions de croissance et d'inflation, prévisions de politique monétaire), et analyse du positionnement de la classe d'actifs (analyse macroéconomique/valorisation/comportementale des marchés de taux et de crédit), définition des stratégies via les paramètres de risque (sensibilité taux/courbe et crédit, pondération des zones géographiques, des secteurs d'activité...)
- La deuxième étape est une approche « bottom-up » : analyse financière fondamentale (modèle économique, croissance, récurrence des cash-flows, politique d'endettement...), analyse extra-financière (intégration de critères ESG en complément des critères financiers traditionnels).
- La troisième étape est la construction du portefeuille prenant en compte un objectif dans le cadre du respect des contraintes de gestion et des limites de risque.

L'exposition globale sur les actions est comprise entre 40% et 60% de l'actif total. L'exposition minimum aux actions émises par des sociétés dont le siège social est implanté en France est de 30% de l'actif net. L'exposition minimum aux actions de capitalisations inférieures à 2 milliards d'euros est de 10% de l'actif net. Le gérant pourra investir sur des titres d'entreprises non françaises à hauteur de 10% maximum de la partie actions.

L'exposition maximum sur les obligations est de 60% de l'actif net. L'exposition sur les obligations d'Etat sera de 10% de l'actif net maximum. L'exposition maximum sur les obligations d'entreprises High Yield (titres dits « spéculatifs ») est de 50% de l'actif net. Le gérant pourra investir sur des titres obligataires non français à hauteur de 10% maximum de la partie taux et crédit. Le fonds sera géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 6.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie également sur une analyse extra-financière afin de filtrer les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Le fonds intègre ainsi des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place une gestion ISR (Investissement Socialement Responsable).

L'analyse extra-financière, basée sur des critères ESG, permet d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), sur la base d'une analyse extra-financière élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class ».

L'intégration de facteurs de durabilité au sein du processus d'investissement se manifeste de la manière suivante :

1. application de la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles ;
les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. application des règles d'intégration ESG suivantes :

- Approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination de 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- au minimum 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage (L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés ou anticipés entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments).

Concernant les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, seules les prises et mises en pensions pourront être utilisées.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année..

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible,

à risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce fonds reflète le risque de son allocation majoritairement exposée au marché obligataire.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
 - **Risque de liquidité** : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du
 - **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
 - L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
- La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	0,63 % de l'actif net moyen
----------------	-----------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

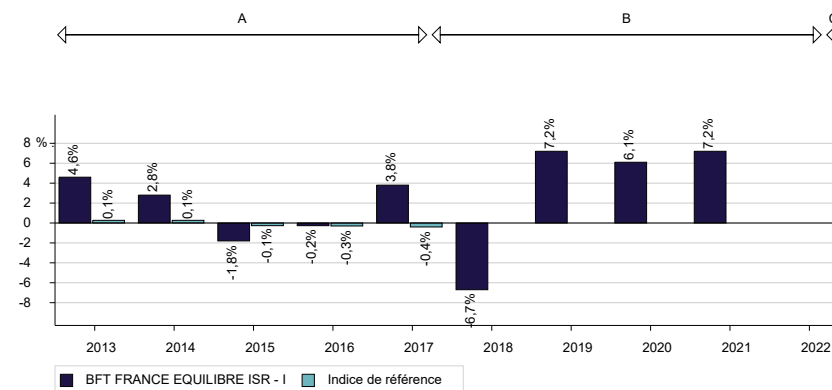
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Performances passées



A : Pendant cette période, le fonds est géré selon un indicateur de référence

B : A compter du 02/10/2017, le fonds n'est plus géré selon un indicateur de référence

C : A compter du 04/10/2022, le fonds se transforme pour devenir BFT FRANCE EQUILIBRE ISR

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 16 juin 2011 et sa classe I le 16 juin 2011.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Les performances antérieures au 23 12 2021 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.bft-im.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de BFT Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.com et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion BFT Investment Managers est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.